

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-451

Budget annexe Stationnement - Fixation des durées
d'amortissement des immobilisations corporelles et
incorporelles

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Direction des Finances

**Budget annexe Stationnement - Fixation des durées
d'amortissement des immobilisations corporelles et
incorporelles**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L.2321-2 et suivants, et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M°4 ;

Vu la délibération du 23 novembre 2015 procédant à l'extension de l'activité du budget annexe Stationnement.

Le budget annexe Stationnement a été créé par la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 uniquement pour l'activité du parking souterrain de la Brèche. Par délibération du 23 novembre 2015, l'activité de l'ensemble des parkings aménagés et / ou en concession a été transférée dans le budget annexe Stationnement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'instruction budgétaire et comptable M°4, précise que les budgets annexes de ce type doivent prévoir obligatoirement l'amortissement de certains biens corporels et incorporels avec l'application du *pro rata temporis*.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- appliquer les durées d'amortissement fixées dans l'annexe jointe à la présente délibération pour les immobilisations imputées au budget annexe Stationnement ;
- préciser que l'amortissement est limité aux biens dont l'amortissement est obligatoire ;
- fixer le seuil unitaire dit de faible valeur à 1 000 € pour les biens acquis ou affectés à compter du 1^{er} janvier 2016.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON